

047	UTBM Service communication	l'Est Républicain	24 juin 2019
		Aire urbaine	vie étudiante - frais d'inscription

De 601 à 2.500 € pour s'inscrire à l'UTBM ?



AIRE URBAINE

À partir de la rentrée 2020, les droits d'inscriptions pourraient plus que quadrupler pour certains nouveaux élèves. Cette éventualité est discutée par l'UTBM et d'autres écoles françaises. Photo/Lionel VADAM > PAGES 2-3

UTBM : les droits d'inscription des étudiants vont-ils flamber ?

À l'issue de réunions informatives dans chacun des trois campus de l'Aire urbaine, la direction de l'UTBM parle encore au conditionnel. Mais les frais d'inscriptions pour de futurs étudiants pourraient passer de 601 €, actuellement, à 2 500 € dès la rentrée 2020. Explications.

Bientôt, il faudra réfléchir à deux fois avant de s'inscrire à l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard. Les UT (de Compiègne, Troyes, et donc Belfort-Montbéliard) réfléchissent en effet à une majoration des droits d'inscriptions pour leurs futurs étudiants. Ghislain Montavon, le directeur de l'UTBM, a communiqué autour de ce - très - probable changement dans les différents campus de l'Aire urbaine.

Actuellement, les droits

« La gratuité du service public me semble être une composante inaliénable de notre pays. Et l'éducation est justement un service public. »

Yoan
Étudiant en 4^e année

d'inscription de l'établissement s'établissent à 601 €, pour tous les non-boursiers. À l'avenir, après des calculs effectués en interne, certains jeunes pourraient déboursier jusqu'à 2 500 € par an (plus de quatre fois plus), suivant leur quotient familial. Une mesure qui s'appliquerait à partir de 2020, ou 2021 au plus tard.

Les boursiers (30 % des étudiants au total) seront toujours exonérés de ces frais, et échapperont de fait à cette future augmentation. Et les étudiants qui s'inscriront à la rentrée 2019 ne seront pas touchés non plus par ce changement. Ces derniers paieront toujours 601 € annuellement jusqu'à la validation de leur master, puisqu'ils auront commencé leurs études à l'UTBM avant que la décision ne soit définitive. Yoan, élève en quatrième année, échappera donc à cette augmentation. Ce qui ne l'empêche pas de penser aux autres générations. « La gratuité du service public me semble être une composante inaliénable de notre pays. Et l'éducation est justement un service public. »

Augmentation des dépenses, baisse des coûts

L'UTBM préparerait ainsi collégialement sa demande de majoration auprès du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Sa stratégie vise à combler un delta de 1,2 M€. En l'état, une augmentation des dépenses d'un côté (dont l'augmentation du coût de viabilisation de l'établisse-

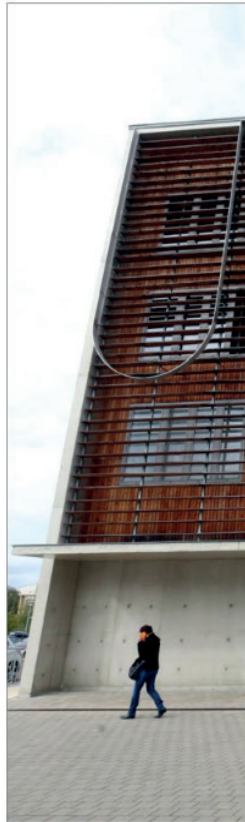
ment, notamment), et une baisse des recettes (- 375 000 € depuis la réforme de la taxe d'apprentissage, par exemple) de l'autre. « Pour pérenniser l'action de l'UTBM, il faut ainsi trouver de nouveaux moyens pour financer ce manque, entre baisse des dotations et augmentations des frais de fonctionnement », continue Yoan, résumant la réunion d'information de la semaine dernière.

« Je pense que cela deviendra effectif »

Au regard de la situation que traverse l'UTBM, deux solutions ont donc été envisagées. Mais celle qui consisterait à faire des économies, avec réduction de la masse salariale et suppression d'effectifs chaque année, ne serait pas celle vers laquelle se tournerait la direction (voir l'interview par ailleurs). Ce serait donc celle précédemment développée qui serait retenue : l'augmentation des droits d'inscription pour les élèves. « M. Montavon a développé l'avancée de ces discussions en parlant au conditionnel. Mais vu comme cela a été présenté, je pense que ça deviendra effectif », continue Yoan. « On est la variable d'ajustement », regrette de son côté Julien, élève en troisième année.

Les futurs étudiants, qui viennent de toute la France, devraient donc bientôt payer le prix fort pour se former à l'UTBM. Même si la direction tient à rappeler que ceci est à prendre au conditionnel.

Textes Hugo GIRARDOT



Environ 3 000 étudiants sont repartis actuellement sur les campus de Sevenans, Belfort et Montbéliard. Photo ER/Lionel VADAM

Étudiants extra-communautaires : argument important justifiant la majoration

Un décret publié le 21 avril dernier a rendu officielle l'augmentation des frais d'inscription dans les cursus de licence, de master et des diplômes universitaires d'État, pour les étudiants étrangers résidant en dehors de l'Union Européenne.

L'UTBM est aussi concernée par cette hausse des frais choisie par le gouvernement. Très prochainement, les extra-communautaires de l'établissement devront donc déboursier

3 770 € par an pour étudier dans le Nord Franche-Comté. « Alors on étudie tous les cas de figure possible », affirme Ghislain Montavon, le directeur.

En effet, le directeur anticipe en fait déjà les probables baisses de subventions pour charge de services publics (SCSP) qui lui sont versées par l'État. L'UTBM table, par un calcul arithmétique, sur un manque à gagner de 770 000 €, en multipliant le nombre

d'extra-communautaires par les frais qu'ils devront payer prochainement. Cette grosse somme serait potentiellement soustraite des 29 M€ que reçoit l'établissement chaque année de la part de l'État.

Un argument qui justifierait la majoration des frais d'inscription des futurs étudiants français. Pas le seul, bien sûr. Mais assurément un de ceux qui pèsent le plus lourd dans la balance.

Ghislain Montavon Directeur de l'UTBM

« On n'en est qu'aux prémices des discussions »

À quel point les discussions autour de la majoration des frais d'inscription sont-elles avancées ?

« Beaucoup d'écoles d'ingénieurs y réfléchissent, en France. Le but de ces réunions n'était pas de susciter de l'inquiétude. Je voulais partager beaucoup d'éléments, mais il y a encore beaucoup de conditionnel à mettre. Cette possibilité est non-nulle, sinon je n'en aurais pas parlé publiquement. Mais l'augmentation des droits n'est pas actée. Ce ne serait qu'une option parmi d'autres. On est qu'aux prémices des discussions. Ce n'est d'ailleurs pas moi qui aurai le dernier mot. Même si le conseil d'administration en décidait ainsi, il faut aussi que le ministère soit d'accord. Ça inclurait, ensuite, la création de bourses d'établissement notamment. »



Ghislain Montavon, le directeur. Photo ER/X.G.

Pour l'UTBM, il faut faire des économies ou augmenter les frais d'inscriptions. Pourquoi avoir choisi cette dernière option ?

« On peut aussi faire une combinaison des deux, par exemple. On cherche toujours à faire des économies. Le gel des postes, c'est-à-dire ne pas remplacer un départ en retraite, par exemple, est difficile. Si on devait le faire de façon récurrente, on perdrait des marges de manœuvre. Ce qui n'est pas l'idée. Ici, on veut plutôt réfléchir à comment augmenter le nombre d'étudiants diplômés. Suivant l'évolution du contexte national, on pourrait plus rapidement se trouver en tension. C'est pourquoi on veut anticiper, et faire des calculs sur les options qui pourraient arriver. »

Doit-on craindre une diminution du nombre d'élèves ?

« Il y a quelques exemples qui montrent que ce n'est pas le cas. En France, des écoles d'ingénieurs ont déjà augmenté leurs droits d'inscription sans voir de baisse ou d'évolution du nombre d'étudiants, ni du tissu social. Les zones dans le monde où il y a le plus d'augmentations d'étudiants internationaux sont le Canada et l'Australie, où les coûts sont élevés. Pour un étudiant, l'important n'est pas tant de payer les frais d'inscription, mais de gérer le coût de la vie à côté, dans la ville où il étudie. S'il y a un frein financier à l'accès aux études supérieures, la difficulté est d'assurer ceci. D'autant qu'il y a beaucoup de systèmes d'accompagnement financiers pour les étudiants en France, et il faut s'en réjouir. »

QUELQUES CHIFFRES SUR L'UTBM

Le rapport d'activité de l'année 2018 de l'Université de Technologie Belfort-Montbéliard dresse ses chiffres les plus significatifs.

La direction en a évoqué d'autres lors des récentes réunions.

Nombre d'élèves : 2 892 (dont 278 doctorants).

Budget consolidé : 37 M€.

Masse salariale : 27 M€

(pour près de 400 personnes employées).

Coût quotidien de l'école : 90 000 €.

Coût annuel d'un étudiant : 12 000 € (contre une moyenne nationale fixée à 16 000 €).

Superficie des locaux : 63 000 m².



À la question de savoir si la majoration des frais d'inscriptions aurait un impact sur le nombre d'élèves ainsi que le tissu social, le directeur, Ghislain Montavon répond par la négative. Photo d'illustration/C.LEMONTEY